



Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en exercice : 12

Nombre de conseillers
présents : 6

Nombre de conseillers
absents : 6

PROCES – VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de BOURGHEIM, s'est réuni en session ordinaire, à BOURGHEIM, sous la présidence de Monsieur Jacques CORNEC, Maire.

Etaient présents :

Mme Karin LEIPP, M. Marc ECKLY, Mme Corinne RAULT,
M. François BEINER, M. Tony MOUTAUX,

Etaient absents :

Mme Valérie IANTZEN, M. Bruno PRESTA,
Mme Christine KELLER Mme Sarah BOUCHAREB, M. Pascal NOE,

Assiste : Mme Céline HUBER

Secrétaire de séance : Madame LEIPP Karin.

Monsieur Bruno PRESTA, absent excusé, donne procuration à Monsieur Jacques CORNEC, Maire.

Madame Valérie IANTZEN, absente excusée, donne procuration à Madame Karin LEIPP.

Madame Christine KELLER, absente excusée, donne procuration à Monsieur Malik BOUALALA.

ORDRE DU JOUR

2026/01 Approbation du procès-verbal du 08 décembre 2025

2026/02 Détermination des attributions de compensation pour l'exercice 2026 – modalités de répartition des charges liées aux transferts antérieurs et régularisation de la compensation des charges relatives au transfert des zones d'activités économiques

2026/03 Vente de bois de chauffage

2026/04 Divers et communications

Monsieur le Maire constate que le quorum requis pour la tenue de la séance du Conseil Municipal n'est pas atteint. Il ne peut donc valablement délibérer.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 20 h 20

Le Maire,
Jacques CORNEC

La Secrétaire de Séance
Karin LEIPP